



Communauté Economique des
Etats de l'Afrique Centrale

PADCRE-CEEAC

**Projet d'Appui au Développement du
Cadre Institutionnel et Règlementaire de
l'Electricité en Afrique Centrale**



Banque Africaine de Développement

AVIS A MANIFESTATION D'INTÉRÊT
N°002/CEEAC/PADCRE/2026
(SERVICES DE CONSULTANT INDIVIDUEL)

RECRUTEMENT DE DEUX EXPERTS EN REGLEMENTATION
A L'UNITE DE DEMARRAGE DE LA COMMISSION REGIONALE DE
REGULATION DE L'ELECTRICITE DE L'AFRIQUE CENTRALE
(CORREAC)

Secteur : Energie

Financement : Fonds Africain de Développement (FAD)

DON : N°2100155041076

PROJET : P-Z1-FA0-191

1. La Commission de la CEEAC a reçu un Don du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) agissant en qualité d'Administrateur de l'enveloppe régionale du Fond Africain de Développement (FAD-15) pour financer le Projet d'Appui au Développement du Cadre institutionnel et Règlementaire de l'Electricité de l'Afrique centrale (PADCRE). Le Projet prévoit, dans le cadre de sa composante 3 le recrutement de deux Experts en Règlementation à la commission régionale de régulation de l'électricité de l'Afrique centrale (CORREAC).

2. Sous la supervision du Chef de l'Unité de Démarrage de la CORREAC (UD/CORREAC), les Experts en réglementation sont chargés d'émettre des avis sur le respect des différents aspects réglementaires et à contribuer à la mise en place d'un cadre réglementaire devant servir à la régulation du marché régional et du transit de l'électricité en Afrique centrale. La durée de ces prestations est de 12 mois.

Sans être exhaustives, les principales tâches (pour lesquelles des livrables sont attendus) assignées à l'Expert en Règlementation seront les suivantes :

- Elaborer un guide de suivi du respect des réglementations en vigueur applicables au marché régional de l'électricité ;
- Examiner les réglementations et les politiques existantes concernant le marché régional de l'électricité et en faire des suggestions d'amélioration, ou des recommandations ;
- Suggérer des normes et règles techniques harmonisées dans l'exploitation des postes aux frontières
- Proposer, pour la mise à la disposition des opérateurs (producteurs, transporteurs, distributeurs et vendeurs d'électricité) un recueil des normes de la qualité de service dans le marché régional ;
- Faire une proposition des grandes lignes juridiques relatives aux échanges transfrontaliers ;
- Après examen des réglementations et les politiques existantes, faire des recommandations d'amélioration des cadres réglementaires et politiques concernant le marché régional de l'électricité ;
- Elaborer un cahier des charges pour les opérations transfrontalières ;
- Participer à la planification des politiques réglementaires, en collaboration avec les acteurs du marché (organismes gouvernementaux, entreprises d'électricité, etc.) ;
- Participer à la préparation des textes juridiques relatifs aux échanges transfrontaliers de l'énergie électrique dans la zone CEEAC (vente, transit et gestion des différends) ;
- Définir les cahiers des charges pour les attributions des Titres pour l'exercice de vente et de transit de l'électricité aux frontières dans la région de l'Afrique centrale ;
- Participer à toutes les études réalisées dans le cadre du Projet PADCRE-AC.

3. La Commission de la CEEAC invite les Consultants Individuels à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants Individuels intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience

démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (Curriculum vitae, documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, etc.).

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque, Edition octobre 2015, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <https://www.afdb.org>

5. Les Consultants Individuels intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires durant les horaires administratifs de la Commission de la CEEAC (7H30 à 15H30) du lundi au vendredi les jours ouvrables, à l'adresse ci-après :

Cellule d'Exécution du PACDRE

Commission de la CEEAC

BP : 2112 Libreville – (Gabon)

644 Boulevard Triomphale Omar Bongo Ondimba

Tél. : (+241) 44 47 31 / (+241) 74 287 549 ;

E-mail : desire.ndemazagoa@ceeac-eccas.org

6. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être envoyés par voie électronique (courriel) à l'adresse mail ci-après : desire.ndemazagoa@ceeac-eccas.org copie à samnyobe@gmail.com au plus tard **le 05 Juin 2026 à 15h30** (heure locale du Gabon) et porter expressément la mention suivante : « RECRUTEMENT DE DEUX EXPERTS EN REGLEMENTATION A L'UD DE LA CORREAC ».